D21.01

RAPPORT DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : **D144622689**

EXEMPLAIRE A CONSERVER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle Volontaire

▪

DATE DU CONTRÔLE

29/10/2026

N° PROCÈS-VERBAL

26160460

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) (NE PERMETTANT PAS LA VALIDATION D'UN CONTR?LE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE)

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux : AVD,AVG

RAPPEL

Le contrôle volontaire ne dispense pas l'usager d'effectuer le contrôle technique réglementaire
Les résultats d'un contrôle volontaire ne peuvent servir d'éléments pour un contrôle technique obligatoire.
Ce contrôle volontaire ne peut être utilisé en cas de vente du véhicule

IDENTIFICATION DE L'INSTALLION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S069D285

RAISON SOCIALE : DM 2 CONTROLE

ADRESSE : 6 et 8, Rue Pierre Marie Curie

69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.70.20.90 Fax: 0

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 038D1322

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ere
GY-524-FT	16/07/2024	16/07/2024

Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	ABSENT

N° dans la série du type	Énergie
VF1MA000672577837	GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale du véhicule
24682	MASTER

(*) Indications reprises sur le certificat d'immatriculation du véhicule

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Nom, Prénom : ALCOPA AUCTION

Adresse : 6 ET 8 RUE PIERRE MARIE CURIE
69800 ST PRIEST

Document présenté : Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-0.4 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	3 %		7 %	
Force verticales :	1393 daN		587 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	476 daN	528 daN	208 daN	212 daN
Déséquilibre (< 20%) :	10 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	476 daN	528 daN	208 daN	212 daN

Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 71 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 23 %

CONTRÔLE VOLONTAIRE